



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Afrique

AFR/RC56/20
14 juin 2006

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-sixième session

Addis-Abéba, Éthiopie, 28 août – 1 septembre 2006

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**ÉRADICATION DE LA VARIOLE : DESTRUCTION DES STOCKS
DE VIRUS VARIOLIQUE**

Rapport du Secrétariat

SOMMAIRE

	Paragraphes
COMITÉ CONSULTATIF OMS DE LA RECHERCHE SUR LE VIRUS VARIOLIQUE	1 – 9
ACTION MENÉE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL	10
	Page
ANNEXE : Résolution WHA55.15 de l'Assemblée mondiale de la Santé.....	3

COMITÉ CONSULTATIF OMS DE LA RECHERCHE SUR LE VIRUS VARIOLIQUE

1. Le Comité consultatif OMS de la Recherche sur le Virus variolique a été créé en 1999, en application de la résolution WHA52.10 qui a autorisé le maintien temporaire, jusqu'en 2002 au plus tard, des stocks existants de virus variolique dans les deux sites¹ actuels, sous réserve d'un examen annuel de la situation par l'Assemblée mondiale de la Santé. Cette résolution a également prié le Directeur général de nommer un groupe d'experts chargé de décider des recherches à effectuer, le cas échéant, pour parvenir à un consensus sur la date de destruction des stocks de virus variolique.
2. Par sa résolution WHA55.15 (2002), annexée au présent document, l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé de nouveau le maintien temporaire des stocks existants de virus variolique vivant aux fins de la poursuite des travaux de recherche internationaux, étant entendu que toutes les recherches approuvées resteraient axées sur les résultats et limitées dans le temps, et que les réalisations et les résultats seraient périodiquement examinés. Par cette résolution, l'Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général de veiller à la poursuite des travaux du Comité consultatif et de faire rapport chaque année à l'Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les progrès accomplis par le programme de recherche et sur les questions pertinentes.
3. Le présent document résume les progrès réalisés dans les recherches effectuées sur le virus variolique vivant. Ces progrès ont été examinés par le Comité consultatif lors de sa septième réunion (tenue à Genève, les 10 et 11 novembre 2005) pour faire le point de la situation depuis la réunion précédente du Comité consultatif en 2004.
4. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise au point de vaccins améliorés et plus sûrs, et de tests diagnostiques spécifiques sensibles, ainsi que dans le séquençage de génomes entiers de virus à partir de nombreuses souches différentes. Sur ces bases, le Comité consultatif OMS de la Recherche sur le Virus variolique a conclu que la poursuite de travaux de recherche nécessitant l'accès au virus variolique vivant ne s'imposait plus à ces fins.
5. Des progrès ont été également accomplis dans la mise au point d'agents antiviraux, et le cidofovir et ses analogues continuent d'être les composés les plus prometteurs. Toutefois, à ce jour, aucun composé n'a été homologué dans un quelconque pays pour le traitement de la variole. Deux nouveaux agents antiviraux pour la variole ont été identifiés et sont encore en cours d'évaluation. Des tests efficaces *in vitro* et sur des modèles animaux affinés sont nécessaires pour homologuer au moins deux composés.
6. Le Comité consultatif OMS de la Recherche sur le Virus variolique est en train d'examiner toutes les propositions de recherche utilisant le virus variolique vivant selon un modèle spécifié. Il continue de veiller à ce que la recherche soit menée de manière ouverte et transparente. Il promet que les résultats et les retombées des travaux de recherche seront mis à la disposition de tous les États Membres.
7. La composition du Comité consultatif OMS de la Recherche sur le Virus variolique et la représentation des conseillers et observateurs aux réunions du Comité ont été équilibrées géographiquement. Le Secrétariat veillera à ce que les experts en santé publique soient mieux représentés à la prochaine réunion.

¹ Centre russe de recherche en virologie et biotechnologie, Koltsovo, région de Novosibirsk, (Fédération de Russie), et Centres de Lutte contre la Maladie, Atlanta, Géorgie (États-Unis d'Amérique).

8. Le Secrétariat prend acte de l'absence de consensus entre les États Membres sur la nouvelle date proposée pour la destruction des stocks de virus variolique. Le Secrétariat admet également qu'il n'est pas possible de prévoir combien de temps prendra la recherche sur les médicaments antiviraux.

9. Au cours de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2006, un groupe de travail a essayé de parvenir à un consensus sur un projet de résolution lors d'une réunion intergouvernementale organisée à cette fin, le 5 avril 2006. Même si l'on a manqué de temps, des progrès significatifs ont été enregistrés. Le Secrétariat invite les États Membres à améliorer le projet par le biais de négociations bilatérales et multilatérales, afin qu'il soit possible de présenter une résolution acceptable au Conseil exécutif en janvier 2007.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

10. Le Comité régional est invité à prendre note du rapport ci-dessus.

CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA55.15

Point 13.16 de l'ordre du jour

18 mai 2002

**Éradication de la variole : destruction
des stocks de virus variolique**

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé;
Rappelant la résolution WHA52.10 sur l'éradication de la variole;
Ayant examiné le rapport sur l'éradication de la variole;
Notant que le programme de recherche ne sera pas achevé à la fin de 2002;

1. DECIDE d'autoriser à nouveau le maintien temporaire des stocks existants de virus variolique vivant dans les sites actuels spécifiés dans la résolution WHA52.10 aux fins de la poursuite des travaux de recherche internationaux, étant entendu que des mesures devraient être prises pour que toutes les recherches approuvées restent axées sur les résultats et limitées dans le temps et soient périodiquement examinées et qu'une nouvelle date concernant la destruction des stocks devra être fixée lorsque les réalisations et les résultats des travaux de recherche permettront de dégager un consensus sur la date de destruction des stocks de virus variolique;

2. PRIE le Directeur général :

1) de veiller à la poursuite des travaux du Comité consultatif de la recherche sur le Virus variolique en ce qui concerne la recherche sur les stocks de virus variolique et à l'exécution du programme de recherche de façon ouverte et transparente;

2) de veiller à ce que des inspections régulières de la sécurité biologique des installations de stockage et de recherche soient poursuivies afin de confirmer le strict confinement des stocks existants et d'assurer un environnement sans danger pour les travaux sur le virus variolique;

3) de faire en sorte, que les résultats des recherches et leurs retombées bénéficient à tous les États Membres;

4) de faire rapport chaque année sur les progrès accomplis par le programme de recherche et les questions pertinentes à l'Assemblée de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Neuvième séance plénière, 18 mai 2002

A55/VR/9